

# POSTULAT

<b>Auteur</b>	PDCC, par Emmanuel Chassot et Alexia Héritier (suppl.) et Les Verts, par Emmanuel Revaz
<b>Objet</b>	Pour des cours d'eau moins pollués
<b>Date</b>	15.03.2019
<b>Numéro</b>	5.0415

---

Ces derniers temps, on entend souvent dire que les agriculteurs sont des pollueurs. Est-ce seulement à eux que l'on doit la pollution de nos eaux?

S'il est vrai qu'en zone agricole, les produits phytosanitaires détectés dans les rivières sont largement dus à l'agriculture, ce n'est plus le cas dès que ces mêmes rivières traversent des zones urbanisées.

Dans les espaces privés, nombreux sont les citoyens à sprayer des produits phytosanitaires dans les jardins. On considère que 5% des produits phytosanitaires vendus sont utilisés dans les jardins privés. Or, ces produits, trop souvent utilisés de manière inadéquate et dont le lavage des appareils se fait à l'égout, sont également entraînés par les pluies vers les cours d'eau... Ceci est encore plus rapide en zone urbaine qu'en zone agricole car les terrains sont fortement imperméabilisés et les grilles d'égouts conduisent souvent directement dans les cours d'eau.

De plus, les communes utilisent des produits phytosanitaires pour entretenir les parcs et jardins. Rajoutons que les terrains de sport ainsi que les golfs sont des gros consommateurs de produits phytosanitaires.

Mais au-delà de cette utilisation pour protéger les jardins, il existe d'autres usages dont on se doute moins. Ainsi, les pesticides sont incorporés dans les peintures de façades comme biocides, pour les protéger du développement d'algues et de moisissures. Lorsqu'il pleut, ces substances sont également entraînées vers les eaux de surface. Dans les rivières urbaines, les concentrations issues de cet usage sont du même ordre de grandeur que celles liées à l'agriculture. Il faut noter qu'en Suisse, jusqu'à 300 tonnes de pesticides sont utilisés dans les peintures chaque année.

On peut également citer le mecoprop, un herbicide qui empêche le développement des racines et qui est largement utilisé comme additif dans les revêtements bitumineux. Idem pour les insecticides et les fongicides utilisés pour le traitement du bois de construction. Plusieurs études ont d'ailleurs montré que les ruisseaux en aval des scieries étaient souvent de mauvaise qualité chimique et biologique, dû à la présence d'insecticides en concentrations élevées. Or les insecticides sont parmi les pesticides les plus toxiques.

Les quantités de micropolluants dépassent très largement les quantités issues de l'agriculture. Donc s'il est vrai que l'agriculture contribue à la pollution des eaux, ce n'est pas le seul secteur qui y participe. Le privé, le bâti et les industries, la pharma y amènent également leur part. Et si des initiatives se mettent en place pour réduire la part liée à l'agriculture, ce n'est pas vraiment le cas pour le bâti. Les chantiers n'étant en général pas pourvus de système de récupération, il n'est pas rare de voir déverser des soldes de peinture et autres solvants directement dans les bouches d'égout, de même que pour les eaux de lavage des ustensiles.

A la lecture du rapport du CIPEL, l'on constate que 370 molécules phytosanitaires sont analysées, contre seulement 61 résidus médicamenteux et 4 substances hormonales, ainsi que 5 métaux lourds. Il serait donc judicieux d'étendre ces analyses à plus de substances pharmaceutiques, cosmétiques, solvants, hydrocarbures, et autres substances liées à l'usage domestique.

## **Conclusion**

Il est temps que chaque individu et que chaque entrepreneur prenne conscience de sa part de responsabilité face à la pollution des eaux et prenne des dispositions afin d'en diminuer l'impact dans son quotidien.

Pour ce faire nous demandons au Service de l'environnement:

1. D'étendre les analyses des eaux du Rhône et du Léman concernant les micropolluants issus des zones urbaines, de la cosmétique, du bâti et de l'usage domestique.
2. De retirer de la vente libre tout produit vendu aux professionnels uniquement avec autorisation.
3. De planifier une réduction des risques de pollution dans la gestion espaces verts publics et/ou sportifs.
4. De planifier une réduction des risques pour entreprises utilisant de différentes matières potentiellement polluantes, spécialement pour l'élimination des résidus et le nettoyage des ustensiles.
5. De planifier une réduction des risques pour les citoyens concernant l'utilisation des différentes matières potentiellement polluantes dans leur usage privé.